

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 52 (1960)
Heft: 1

Artikel: Le sixième congrès de la CISL
Autor: Patteet, Hermann
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385126>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

se posent constamment et dans la donnée desquelles apparaissent des facteurs à la fois économiques, sociaux et psychologiques.

Cependant, ceux d'entre nous qui recherchent chaque jour avec patience la solution des problèmes concrets et qui se refusent à poursuivre des chimères, découvrent peu à peu *par la pratique du syndicalisme libre* les méthodes et les instruments indispensables à la construction progressive d'un monde nouveau.

Le syndicalisme a conscience de l'importance de l'éducation ouvrière, ce qui lui permettra sans doute de tracer plus clairement les chemins à suivre afin que les salariés se servent des loisirs conquis pour s'épanouir pleinement et harmonieusement.

Le sixième congrès de la CISL

Par *Hermann Patteet*

Pendant deux semaines, Bruxelles, dont on parle beaucoup comme future capitale de l'Europe, a brûlé les étapes en devenant pour la circonstance la capitale mondiale du syndicalisme libre. En effet, dans le Palais des Congrès, édifié à la mémoire d'Albert I^{er}, le roi chevalier des Belges, se sont retrouvés les quelque 200 délégués de 67 organisations syndicales de 55 pays, représentant plus de 50 millions de travailleurs membres de la Confédération internationale des syndicats libres. Ces délégués représentaient 90% des effectifs de la CISL groupés dans un total de 132 organisations de 100 pays et territoires avec approximativement 57 millions de membres.

Dixième anniversaire

Londres, Milan, Stockholm, Vienne, Tunis et Bruxelles sont les villes qui jalonnent le chemin parcouru par la CISL depuis sa fondation, à Londres, le 7 décembre 1949. Mais s'il fallait simplement rechercher le pittoresque de la géographie, il faudrait y ajouter une longue liste de villes et de villages où, au cours de ses dix premières années d'existence, la CISL a planté le drapeau du syndicalisme libre; on voyagerait d'Okinava à Kampala, de Nairobi à Kuala-Lumpur, de Tananarive à Paramaribo, de Buenos-Aires à Hiroshima, et chaque trajet resserrerait les mailles de cet immense filet que tisse le syndicalisme autour du monde. Bien entendu, il resterait des vides, des terrains défendus, les pays où une dictature de droite ou soi-disant de gauche empêche les travailleurs de s'organiser librement, les pays où le colonialisme ou le capitalisme tâche encore d'étouffer la conscience ouvrière, d'autres pays enfin où une sorte d'hystérie nationaliste tient les travailleurs écartés de leurs frères d'autres pays.

Mais, si l'on compare les effectifs actuels de la CISL avec ceux représentés à son congrès constitutif de Londres, personne ne niera que jamais dans l'histoire du mouvement ouvrier il n'y a eu une organisation internationale qui en dix ans a progressé de 60 organisations de 50 pays avec 46 millions de membres à 132 organisations de 100 pays avec 57 millions de membres.

Bien entendu, ce ne sont pas seulement les statistiques qui comptent. Il faut juger la vitalité d'une organisation en d'autres termes: son efficacité, son autorité, sa capacité de faire face aux problèmes économiques, sociaux et politiques du présent et de l'avenir, ses réalisations pratiques, son enthousiasme et aussi son intégrité morale.

Ce sont tous ces éléments d'appréciation qui, au-delà des réjouissances justifiées par dix années d'existence, ont dominé les débats de ce dixième congrès, qui, loin de vouloir s'attarder sur un passé sans doute glorieux, a voulu regarder l'avenir en face, pleinement conscient des erreurs qui ont accompagné certains succès, des lacunes laissées par un progrès indéniable, des échecs qui sont les maux d'une croissance vertigineuse. En un mot, ce congrès fut celui d'une prise de conscience dans une époque que l'on peut sans crainte qualifier comme étant la plus révolutionnaire dans l'histoire de l'humanité.

Pour une économie mondiale dynamique

Dans un monde qui possède l'énergie atomique et les engins qui partent à la conquête de l'espace, il y a encore les deux tiers de l'humanité qui vivent dans la misère la plus profonde. Dans certains pays, les machines remplacent les mains des hommes; dans d'autres, il y a trop de bras qui demandent du travail. Et si chaque jour la technique moderne rend le monde de plus en plus petit, la distance qui sépare les « riches » des « pauvres » devient de plus en plus grande. Mais, sur tous pèse la menace de voir les éléments de la nature être utilisés pour la destruction et non pour la création de nouvelles richesses que devraient pouvoir se partager tous les peuples. Il est vrai que les plus favorisés aident les pays moins heureux, mais cette aide est lente et, surtout, insuffisante. D'un autre côté, les engagements pris par tous les gouvernements après la deuxième guerre mondiale de se fixer comme premier objectif la réalisation et le maintien du plein emploi semblent être tombés dans l'oubli. L'abandon d'une politique d'expansion économique touche à la fois les travailleurs des pays industrialisés et ceux des pays en voie de développement dont les produits ne trouvent plus les marchés dont ils ont besoin pour poursuivre leur évolution vers une économie plus stable. Ajoutons à cela les fautes graves de ceux qui permettent la spéculation sur le marché des matières premières

ou la fabrication de certains produits par une main-d'œuvre mal payée en vue de faire la concurrence aux produits manufacturés dans les pays où le patronat doit faire face aux justes revendications d'un syndicalisme puissant. Voyons, enfin, les effets d'un déclin du commerce international, d'une part, et le recours à des mesures protectionnistes, d'autre part, et nous aurons à peu près complété l'image d'une situation économique mondiale dont les seuls éléments stables semblent être les contradictions flagrantes entre ce que l'on donne d'une main et prend de l'autre.

La responsabilité du mouvement syndical libre international devant une telle situation est particulièrement grave. Elle se trouve résumée dans une *Déclaration sur la réalisation d'une économie mondiale dynamique dans la lutte contre la misère*, adoptée à l'unanimité par le congrès. Non seulement cette déclaration attire-t-elle l'attention sur ce qui est exposé ci-dessus, mais elle préconise « une contribution minimum de 1% du revenu national des pays riches pour le développement des pays économiquement en retard ». Elle invite, en conclusion, toutes les organisations syndicales libres à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour persuader leurs gouvernements respectifs « à s'unir avec les gouvernements des autres pays, par l'intermédiaire des Nations Unies et des institutions spécialisées appropriées, dans un effort intense pour mettre un terme à la pauvreté, à l'ignorance, à la maladie et à l'exploitation des travailleurs, de telle sorte que tous, en tous lieux, puissent avoir leur part de niveaux de vie plus élevés, d'occasions plus grandes en matière d'éducation, d'un épanouissement plus complet de la personnalité ».

Une autre déclaration, non moins importante, complète la première en fixant le point de vue de la CISL sur *Les investissements dans les pays à l'économie insuffisamment développée*. Ici, le congrès estime, *inter alia*, « que l'aide financière d'origine intergouvernementale constitue la forme la plus souhaitable d'assistance au développement », tout en reconnaissant la contribution appréciable des investissements privés, bien que ceux-ci, « de par leur nature même, profitent seulement à un nombre limité d'industries ». Le congrès souligne encore « la nécessité impérieuse d'assurer un développement économique équilibré », particulièrement en ce qui concerne les investissements économiques et sociaux, ceux destinés à développer l'infrastructure et ceux réservés à l'industrie, ceux prévus pour l'agriculture et ceux faits en faveur de certaines industries particulières. Enfin, cette déclaration exige la participation des syndicats à l'établissement et à l'exécution de tous les programmes de développement.

Finalement, une autre résolution examine les inconvénients et les avantages que peuvent présenter certains plans d'intégration économique régionale.

Pour la paix mondiale

Six résolutions expriment la préoccupation du mouvement syndical libre d'aider à éliminer tous les obstacles qui empêchent l'établissement et le maintien d'une paix mondiale durable.

Une première résolution sur *les causes de la tension internationale* expose les responsabilités de ceux qui maintiennent des foyers de tension internationale: l'URSS pour ce qui concerne la Hongrie, l'Allemagne et Berlin; la Chine communiste pour ce qui est du Tibet, le Laos et l'Inde; la France en Algérie. La résolution « exprime l'espoir que toute conférence au sommet ou conférence similaire tiendra compte de l'urgente nécessité de garantir la sécurité de Berlin-Ouest, de rétablir l'unité de l'Allemagne conformément à la volonté librement exprimée de sa population, et de disposer de garanties en ce qui concerne l'intégrité territoriale et l'indépendance nationale des pays du Sud-Est et de l'Asie et des régions telles que le Moyen-Orient ».

La deuxième résolution concernant *une paix durable et le désarmement universel* exprime l'espoir « que l'objectif ultime de toutes les négociations relatives au désarmement sera d'aboutir à des accords sur le désarmement universel, contrôlé sur un plan international, de toutes les armes nucléaires, chimiques, bactériologiques et conventionnelles ». Elle demande qu'entre temps « aucune expérience sur les armes nucléaires ne sera entreprise par une puissance quelconque ». Elle demande encore que, « conformément aux engagements pris par divers gouvernements, la réduction des dépenses d'armement se traduira par une augmentation appréciable de l'assistance financière et technique pour le développement économique et le progrès social des pays dont l'économie est insuffisamment développée ».

En ce qui concerne les armes atomiques, le congrès adopta une résolution spéciale demandant que les gouvernements adoptent le *projet de convention sur la proscription des armes atomiques* adopté par la Croix-Rouge internationale à la Nouvelle-Delhi en novembre 1957. Cette résolution demande encore aux centrales nationales « d'inviter leurs gouvernements respectifs à faire savoir au Gouvernement fédéral suisse, en tant que puissance protégeant la Croix-Rouge internationale, que leur désir est que l'on procède à des délibérations et que l'on prenne une décision » au sujet de cette convention.

Dans une résolution sur *les dictatures et l'oppression*, le congrès constate que toutes les dictatures, qu'elles soient communistes ou fascistes ou quel que soit le nom qu'elles se donnent, constituent une menace constante à la paix et la liberté d'autres peuples. La CISL continuera sa lutte contre ces régimes d'oppression et aidera

les organisations syndicales qui en sont les victimes par les apports de son Fonds international de solidarité.

Suit une résolution sur *la lutte contre le colonialisme et la discrimination raciale*. Elle déclare que cette lutte a toujours été considérée comme étant l'une des tâches les plus importantes de la CISL. Après avoir donné quelques exemples frappants de ce qui se passe dans différentes régions, que ce soit en Afrique, en Asie ou même aux Etats-Unis d'Amérique, la résolution réaffirme la détermination du mouvement syndical libre de faire tout ce qui est en son pouvoir pour éliminer tous les obstacles qui se trouvent encore sur la route qui mène à l'autonomie gouvernementale et à l'auto-détermination de tous les peuples du monde.

Pour la défense des droits syndicaux

Dans une première résolution, de caractère général, le congrès : réaffirme le droit de tous les travailleurs du monde entier à la liberté syndicale sans restriction aucune ;

appuie ses organisations affiliées et les secrétariats professionnels internationaux dans leur combat résolu pour assurer partout cette liberté ;

demande instamment à tous les syndicats démocratiques de tous les pays de se joindre à la campagne mondiale de la CISL afin de mobiliser l'opinion publique contre toute violation de ces droits en faisant pleinement usage des facilités dont disposent les syndicats, ainsi que de celles d'autres organismes civiques et coopératifs, dont l'amitié nous est assurée, ainsi que des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées, particulièrement de l'OIT.

Des résolutions spéciales condamnent les violations des droits syndicaux en Espagne, à Haïti, au Nicaragua, au Paraguay, en République Dominicaine et en Afrique du Sud.

En ce qui concerne ces deux derniers pays, le congrès a donné des instructions au secrétariat pour la mise en œuvre d'un boycottage des produits exportés par ces pays.

Enfin, et il fallait bien s'y attendre, le congrès a adopté une *résolution sur l'Algérie*. Celle-ci réaffirme d'abord les attitudes adoptées par la CISL dans le passé et s'élève contre la suppression de toutes les libertés individuelles, syndicales et d'expression, dont l'exemple le plus frappant a été donné par le traitement arbitraire dont fut victime le regretté Aissat Idir.

La solidarité internationale

Après avoir discuté les résultats déjà obtenus depuis la création du Fonds international de solidarité par le congrès de Tunis en juillet 1957, le congrès a adopté la résolution suivante :

Saluant la croissance impressionnante de la CISL, qui compte actuellement 100 pays affiliés répartis sur tout le globe ;

faisant ressortir l'interdépendance des travailleurs de tous les pays et continents dans la lutte pour la sécurité sociale, la liberté nationale et individuelle et une paix durable; et

soulignant les grandes tâches que le mouvement syndical international libre, représenté par la CISL et les secrétariats professionnels internationaux qui lui sont associés, doit remplir afin d'obtenir partout une démocratie économique et politique;

réaffirme la nécessité d'une action de solidarité internationale pour aider les travailleurs qui sont les victimes de mesures de répressions ou de catastrophes naturelles ou de l'industrie, et pour soutenir les mouvements syndicaux libres afin qu'ils puissent œuvrer pour maintenir et renforcer les sociétés démocratiques et élever les niveaux de vie des travailleurs;

remercie toutes les organisations et membres individuels qui jusqu'à présent ont généreusement contribué au Fonds international de solidarité;

exprime son appréciation du travail accompli par le Comité du Fonds international de solidarité; et

fait appel aux syndicalistes du monde entier pour qu'ils fassent de nouveaux efforts pour soutenir le fonds afin de permettre au mouvement de donner une aide généreuse aux travailleurs, où et lorsque cela s'avère nécessaire, et faire face avec une efficacité de plus en plus grande aux défis qui lui sont lancés dans toutes les parties du monde.

Statuts et structure

Le congrès a procédé à la revision des statuts de la CISL. Les modifications principales portent sur la périodicité du congrès (« au moins tous les trois ans » au lieu de « tous les deux ans »), la composition du Comité exécutif (27 membres au lieu de 25), le Sous-Comité (8 membres au lieu de 7) et les cotisations (9 livres sterling par an et par millier de membres au lieu de £ 3.15.0 plus US \$ 0,01).

Le congrès fut également informé d'une décision du Comité exécutif tendant à nommer quatre secrétaires généraux adjoints. Dans une résolution, le congrès accorda au Comité exécutif toute liberté d'action, cela conformément d'ailleurs aux statuts tels qu'ils existent depuis 1949, pour revoir toute la structure du secrétariat de la CISL afin de rendre celui-ci plus efficace et mieux équipé pour faire face aux tâches futures.

Le congrès rendit un vibrant hommage au secrétaire général adjoint, Hans Gottfurcht, qui quitte son poste pour des raisons de santé.

J.-H. Oldenbroek fut réélu, à l'unanimité, à son poste de secrétaire général.